

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme MAZAUD, M. LAFARGE Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL Mme ZRAK Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. CHANGION

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : PASCALE DUPRAT

OBJET : DELIBERATION N° 2024/027 – DOSSIER DETR 2024 .

Considérant que lors de la séance du 23 février 2023, le conseil municipal avait été sollicité par le club de tennis de Châteauneuf-la-Forêt afin de couvrir un deuxième court de tennis. Ce projet de couverture par la mise en œuvre d'une structure metallo/textile était estimé à 143 700 HT (172 440 TTC) avait été approuvé par le conseil municipal en sollicitant des subventions,

Considérant l'arrêté attributif du 28/12/2023 de la DETR d'un montant de 35 910 euros,

Considérant le refus de l'ANS de subventionner le projet, courrier du 20/11/2023

Considérant une subvention de 18 000 euros du conseil départemental dans le cadre du CTD 2023,

Considérant que la Club de tennis se proposerait d'emprunter ou de faire un don à hauteur de 56 000 euros,

Considérant que le montant total résiduel restant à la charge de la commune serait alors de l'ordre d'environ 34 000 euros soit 24% du montant total HT de ce projet.

Le Conseil Municipal :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Renonce** au projet de couverture d'un deuxième court de tennis non opportun pour la commune en 2024,
 - **s'engage** à informer ses partenaires l'Etat et le Conseil Départemental du 87, afin qu'ils puissent réaffecter, au titre de l'année 2023 et 2024, les crédits correspondants devenus sans emploi.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 avril 2024.



La Maire,

Françoise RIVET